

demarche.numerique.gouv.fr

Démarche : PREFECTURE DE POLICE DE PARIS : Première demande de titre de séjour - Membre de famille

Organisme : .Sous-Direction de l'Administration des Etrangers

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

Ce formulaire s'adresse aux ressortissants étrangers présents sur le territoire français, qui souhaitent solliciter une première demande de titre de séjour en leur qualité de membre de famille d'une personne résidant régulièrement sur le territoire français.

Cette démarche est ouverte aux étrangers qui sollicitent un premier titre de séjour en tant que :

- membre de famille d'un réfugié;
- membre de famille d'un bénéficiaire de la protection subsidiaire;
- membre de famille d'un apatride;

ATTENTION : Un contrôle vigilant sera exercé par les services de la préfecture pour vérifier l'authenticité des pièces présentées lors du rendez-vous en salle de gestion.

La production de faux documents entraînerait le rejet du dossier et vous exposerait à d'éventuelles poursuites judiciaires (articles 441-1à 441-2 du code pénal).

Veuillez sélectionner le centre de réception des étrangers dont vous relevez :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ J'habite un des arrondissements suivants 11-12-13-14-19-20, je dépends du CRE Charcot
- ☐ J'habite un des arrondissements suivants 1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-15-16-17-18, je dépends du CRE Truffaut

Liens utiles

Un tutoriel est à votre disposition pour mieux comprendre comment fonctionne le site demarches-simplifiees.fr: https://doc.demarches-simplifiees.fr/tutoriels/tutoriel-usager

Pour plus d'informations sur l'accueil des ressortissants étrangers à Paris, rendez-vous sur le site internet de la préfecture de police de Paris

(https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/Demarches/Particulier/Ressortissants-etrangers/Ressortissants-etrangers)

INFORMATIONS IMPORTANTES

PREFECTURE DE POLICE DE PARIS : Première demande de titre de séjour - Membre de famille

Objet de ce formulaire

L'accueil des demandeurs de titre de séjour se fait désormais exclusivement sur rendezvous.

En tant que personne sollicitant un premier titre de séjour, vous devez déposer un dossier de première demande de titre de séjour en joignant les pièces justificatives demandées. Si votre dossier est complet, l'administration vous délivrera un rendez-vous afin d'examiner votre situation.

Votre lieu de résidence

Vous devez résider à Paris pour déposer votre demande sur ce formulaire. Si vous résidez dans un autre département, votre dossier sera rejeté pour irrecevabilité et vous devrez faire votre demande auprès de la préfecture de votre lieu de résidence.

Rappel de la réglementation

Pour demander un premier titre de séjour en tant que membre de famille, vous devez produire des pièces générales pour justifier notamment de votre lien familial et/ou de filiation.

Vous devez également produire des pièces particulières en fonction du titre de séjour sollicité.

__

ATTENTION : un contrôle vigilant est exercé par les services de la préfecture pour vérifier l'authenticité des pièces présentées lors du rendez-vous.

La production de faux documents entraînera le rejet du dossier et vous expose à d'éventuelles poursuites judiciaires (article 441-1 à 441-12 du Code pénal)

Suivi du dossier par un tiers

Vous pouvez inviter une personne à suivre votre dossier et à le modifier (pour un travailleur social par exemple). Il suffit pour cela de cliquer sur le bouton "Inviter une personne à modifier ce dossier" en haut à droite de ce formulaire et d'entrer l'adresse courriel de la personne que vous souhaitez inviter.

Pièces justificatives

Il est important de noter que le bouton "ajouter un élément", qui apparaît à certains endroits du formulaire, vous permet d'ajouter autant d'informations et de pièces justificatives que vous le souhaitez dans la rubrique concernée.

Veillez à bien produire tous les justificatifs demandés : lorsque votre dossier aura commencé à être instruit, vous ne pourrez plus le modifier sauf si l'administration vous demande des compléments.

TITRE DE SEJOUR DEMANDE

Type de demande Ce formulaire est destiné aux primo-demandeurs d'un titre de séjour.
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Première demande
Titre de séjour demandé Vous devez mentionner expressément le titre de séjour que vous sollicitez .
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible membre de famille d'un réfugié
membre de famille d'un bénéficiaire de la protection subsidiaire

PREFECTURE DE POLICE DE PARIS : Première demande de titre de séjour - Membre	de famille
membre de famille d'un apatride (carte de séjour temporaire)	
membre de famille d'un apatride (carte de résident)	
HISTORIQUE ADMINISTRATIF	
votre numéro AGDREF, le cas échéant Si vous avez déjà déposé une demande de titre de séjour, d'asile, ou obtenu un visa long séjour, un numéro AG vous a été attribué. Il s'agit d'un numéro composé de 9 ou 10 chiffres situés sur votre titre de séjour ou vignette OFII (n° Etr). Il com généralement par le numéro de département ou par 99.	
IDENTITE DU DEMANDEUR	
NOM	
NOM D'EPOUSE	
Prénom(s)	
Sexe Cochez la mention applicable, une seule valeur possible [F (féminin)	
M (masculin)	
Né(e) le jj/mm/aaaa	
à (Ville)	
Pays Pays dans lequel vous êtes né(e)	
Nationalité	
Adresse e-mail Cette adresse e-mail doit être la vôtre	
Numéro de téléphone portable	

PREFECTURE DE POLICE DE PARIS : Première demande de titre de séjour - Membre de famille
Domicile en France du demandeur Adresse de votre domicile en France
Adresse de votre domicile en France
ENTREE EN FRANCE
Date d'entrée en France Date à laquelle vous êtes entré(e) en France jj/mm/aaaa
Type d'entrée en France Vous devez indiquer ici avec quel visa vous êtes entré(e) en France ou si vous êtes entré(e) irrégulièrement en France
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Visa court séjour
☐ Visa long séjour
☐ Autre visa
Dispensé de visa
☐ Entrée irrégulière
QUELS SONT LES DOCUMENTS QUE JE DOIS JOINDRE A MA DEMANDE?
Pièces justificatives communes Pièce justificative à joindre en complément du dossier Justificatif de domicile de moins de 6 mois ou attestation d'hébergement
Facture électricité, gaz ou téléphone fixe, quittance de loyer si locataire ou taxe d'habitation, bail de moins de six mois Si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois En cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour et justificatif de son domicile
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Justificatif d'état civil du demandeur
Copie intégrale d'acte de naissance comportant les mentions les plus récentes
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Justificatif de nationalité
Passeport (pages relatives à l'état civil) A défaut autres justificatifs (attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire)
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Justificatif d'entrée sur le territoire

Si vous êtes entré sur le territoire avec un visa, vous devez joindre la photocopie des pages de votre passeport comportant le cachet d'entrée et le visa.

PREFECTURE DE POLICE DE PARIS : Première demande de titre de séjour - Membre de famille Pièce justificative à joindre en complément du dossier Justificatif du lien familial et/ou de filiation
tout document d'état civil et de situation familiale : extrait d'acte de naissance, PACS, attestation de non dissolution du PACS, certificat de partenariat étranger, attestation de non-dissolution du partenariat étranger, certificat de concubinage.
Ou tout document d'état civil correspondant à la situation au moment de la demande.
Je déclare sur l'honneur que je ne vis pas en France en état de polygamie Cochez la mention applicable Oui
Non
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Justificatif de domicile de moins de 6 mois ou attestation d'hébergement
Facture électricité, gaz ou téléphone fixe, quittance de loyer si locataire ou taxe d'habitation, bail de moins de six mois Si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois En cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour et justificatif de son domicile
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Justificatif d'état civil du demandeur
Copie intégrale d'acte de naissance comportant les mentions les plus récentes
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Justificatif de nationalité
Passeport (pages relatives à l'état civil) A défaut autres justificatifs (attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire)
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Justificatif d'entrée sur le territoire
Si vous êtes entré sur le territoire avec un visa, vous devez joindre la photocopie des pages de votre passeport comportant le cachet d'entrée et le visa.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Justificatif du lien familial et/ou de filiation
tout document d'état civil et de situation familiale : extrait d'acte de naissance, PACS, attestation de non dissolution du PACS, certificat de partenariat étranger, attestation de non-dissolution du partenariat étranger, certificat de concubinage.
Ou tout document d'état civil correspondant à la situation au moment de la demande.
Je déclare sur l'honneur que je ne vis pas en France en état de polygamie Cochez la mention applicable Oui
□ Non
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Justificatif de domicile de moins de 6 mois ou attestation d'hébergement
Facture électricité, gaz ou téléphone fixe, quittance de loyer si locataire ou taxe d'habitation, bail de moins de six mois Si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois

En cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou

PREFECTURE DE POLICE DE PARIS : Première demande de titre de séjour - Membre de famille de sa carte de séjour et justificatif de son domicile

Pièce justificative à joindre en complément du dossier Justificatif d'état civil du demandeur
Copie intégrale d'acte de naissance comportant les mentions les plus récentes
Pièce justificative à joindre en complément du dossier [Justificatif de nationalité
Passeport (pages relatives à l'état civil) A défaut autres justificatifs (attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire)
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Justificatif d'entrée sur le territoire
Si vous êtes entré sur le territoire avec un visa, vous devez joindre la photocopie des pages de votre passeport comportant le cachet d'entrée et le visa.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Justificatif du lien familial et/ou de filiation
tout document d'état civil et de situation familiale : extrait d'acte de naissance, PACS, attestation de non dissolution du PACS, certificat de partenariat étranger, attestation de non-dissolution du partenariat étranger, certificat de
concubinage. Ou tout document d'état civil correspondant à la situation au moment de la demande.
Je déclare sur l'honneur que je ne vis pas en France en état de polygamie Cochez la mention applicable Oui
□ Non
Membre de famille de réfugié Pièce justificative à joindre en complément du dossier Titre de séjour du réfugié ou attestation de l'OFPRA
Cette pièce est obligatoire
Pièce justificative à joindre en complément du dossier [Justificatifs relatifs à la communauté de vie
Si le mariage (ou l'union civile) est postérieur à la date d'introduction de la demande d'asile, et à condition que le mariage ou l'union civile ait été célébré depuis au moins un an, le demandeur doit produire tout document permettant de justifier d'une communauté de vie effective
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Titre de séjour du réfugié ou attestation de l'OFPRA
Cette pièce est obligatoire
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Justificatifs relatifs à la communauté de vie
Si le mariage (ou l'union civile) est postérieur à la date d'introduction de la demande d'asile, et à condition que le

mariage ou l'union civile ait été célébré depuis au moins un an, le demandeur doit produire tout document permettant

de justifier d'une communauté de vie effective

6/8

PREFECTURE DE POLICE DE PARIS : Première demande de titre de séjour - Membre de famille
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Titre de séjour du réfugié ou attestation de l'OFPRA
Cette pièce est obligatoire
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Justificatifs relatifs à la communauté de vie
Si le mariage (ou l'union civile) est postérieur à la date d'introduction de la demande d'asile, et à condition que le mariage ou l'union civile ait été célébré depuis au moins un an, le demandeur doit produire tout document permettant de justifier d'une communauté de vie effective
Membre de famille du bénéficiaire de la protection subsidiaire Pièce justificative à joindre en complément du dossier Titre de séjour du bénéficiaire de la protection subsidiaire ou attestation de l'OFPRA
Cette pièce est obligatoire
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Justificatifs relatifs à la communauté de vie
Si le mariage (ou l'union civile) est postérieur à la date d'introduction de la demande d'asile, et à condition que le mariage ou l'union civile ait été célébré depuis au moins un an, le demandeur doit produire tout document permettant de justifier d'une communauté de vie effective
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Titre de séjour du bénéficiaire de la protection subsidiaire ou attestation de l'OFPRA
Cette pièce est obligatoire
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Justificatifs relatifs à la communauté de vie
Si le mariage (ou l'union civile) est postérieur à la date d'introduction de la demande d'asile, et à condition que le mariage ou l'union civile ait été célébré depuis au moins un an, le demandeur doit produire tout document permettant de justifier d'une communauté de vie effective
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Titre de séjour du bénéficiaire de la protection subsidiaire ou attestation de l'OFPRA
Cette pièce est obligatoire
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Justificatifs relatifs à la communauté de vie
Si le mariage (ou l'union civile) est postérieur à la date d'introduction de la demande d'asile, et à condition que le mariage ou l'union civile ait été célébré depuis au moins un an, le demandeur doit produire tout document permettant de justifier d'une communauté de vie effective
Membre de famille d'un apatride Pièce justificative à joindre en complément du dossier Titre de séjour du bénéficiaire du statut d'apatride ou attestation de l'OFPRA
Cette pièce est obligatoire
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Justificatifs relatifs à la communauté de vie

PREFECTURE DE POLICE DE PARIS : Première demande de titre de séjour - Membre de famille

Si le mariage (ou l'union civile) est postérieur à la date d'introduction de la demande d'asile, et à condition que le mariage ou l'union civile ait été célébré depuis au moins un an, le demandeur doit produire tout document permettant de justifier d'une communauté de vie effective

Pièce justificative à joindre en complément du dossier Titre de séjour du bénéficiaire du statut d'apatride ou attestation de l'OFPRA
Cette pièce est obligatoire
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Justificatifs relatifs à la communauté de vie
Si le mariage (ou l'union civile) est postérieur à la date d'introduction de la demande d'asile, et à condition que le mariage ou l'union civile ait été célébré depuis au moins un an, le demandeur doit produire tout document permettant de justifier d'une communauté de vie effective
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Titre de séjour du bénéficiaire du statut d'apatride ou attestation de l'OFPRA
Cette pièce est obligatoire
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Justificatifs relatifs à la communauté de vie
Si le mariage (ou l'union civile) est postérieur à la date d'introduction de la demande d'asile, et à condition que le mariage ou l'union civile ait été célébré depuis au moins un an, le demandeur doit produire tout document permettant

de justifier d'une communauté de vie effective